



## Saisi sur compte suite à un avis à tiers détenteur

Par **jowabajo**, le **15/03/2016** à **14:21**

Bonjour,

Nous avons reçu un avis à tiers détenteur de 507 €, pour un impayé des impôts locaux. Ma compagne touche 1110 € d'allocation chômage, et moi je touche 491 € d'ASS. Quel est le montant forfaitaire que le fisc doit laisser sur son compte tenu de L. 262-2 du code de l'action social et de la famille, qui stipule qu'il faut laisser 474.93 pour une personne ? Puis-je avoir une explication à ce sujet ?

Par **fabrice58**, le **15/03/2016** à **17:17**

Les montants sont par compte, on vous aurait laissé moins ?  
En tout cas, ce n'est pas au fisc de laisser le minimum mais à la banque.

Par **youris**, le **15/03/2016** à **18:03**

Bonjour,

La banque doit vous laisserr le solde bancaire insaisissable d'un montant de 524,16 euros.  
Salutations